



ACADÉMIE
DE BESANÇON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

Dans quels cas votre enfant ne doit pas fréquenter son école ou son établissement scolaire ?

Votre enfant est malade.

Votre enfant a passé un test de dépistage COVID-19.

Votre enfant est cas contact d'un cas confirmé COVID-19.

Votre enfant est cas confirmé COVID-19.

Un membre de votre foyer est cas confirmé COVID-19.

DANS TOUTES CES SITUATIONS, VOTRE ENFANT RESTE À LA MAISON.